

LA DÉLÉGATION UNIQUE DU PERSONNEL - DE QUOI S'AGIT-IL ?

Pour mieux comprendre l'état d'esprit de l'agence Frequent Flyer Travel Paris - Reed & Mackay France, nous avons choisi d'aller à la rencontre des personnes qui animent la vie de l'entreprise. Interviews avec Joaquim Gomes, Baptiste Viomesnil et Paula Oliveira, tous les trois membres du DUP - Délégation Unique du Personnel – qui regroupe les fonctions du Comité d'Entreprise, du Comité Hygiène et Sécurité au travail et du Délégué du Personnel.



Quelle fonction occupez-vous chez Frequent Flyer Travel Paris - Reed & Mackay France ?

Joaquim Gomes : J'occupe la fonction d'Assistant Services Généraux et IT Opérationnel - Facility Management Assistant & IT Service Desk.

Baptiste Viomesnil : Je suis consultant en Voyage d'Affaires - Business Travel Consultant.

Paula Oliveira : Je suis consultante en Voyages d'Affaires - Business Travel Consultant.

Quel rôle joue le CE au sein de l'agence ?

Joaquim Gomes : De mon point de vue, le CE joue un rôle avant tout social et culturel mais il peut également avoir un rôle de consultant auprès de

l'employeur sur les activités de l'agence et bien entendu, le CE s'accorde à la vie de l'entreprise et aux intérêts des salariés.

Baptiste Viomesnil : Je rajouterai qu'il participe également à la gestion de l'activité économique. Et je rejoins Joaquim : quel que soit le champ d'action sur lequel il intervient, son but est toujours d'agir au profit des salariés. Le CE dispose d'un droit d'information et de consultation sur tout ce qui concerne les actions économiques importantes, comme des questions relatives à l'organisation et à la gestion générale de l'entreprise. Nous sommes également consultés lorsqu'une modification du règlement intérieur est apportée, et pour tout ce qui a trait à la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences.

Paula Oliveira : En parallèle, le CE est là pour garantir aux salariés que l'entreprise respecte et met en œuvre une gestion saine et pérenne afin de leur offrir les meilleures conditions de travail possibles. Nous sommes aussi un « pont » entre la direction et les salariés de l'agence. Et dans un domaine plus agréable nous offrons des chèques cadeaux 1 fois par an, cela plait beaucoup à tout le monde. Nous finançons les « Afterwork » et nous prenons en charge la totalité des inscriptions à un évènement sportif à but caritatif, comme La Parisienne ou encore la Course Odysea.

L'EXCELLENCE AGILE AU SERVICE DE VOS VOYAGES

HUMAIN - SERVICE - TECHNOLOGIE

☎ Tél : +33 1 53 46 67 10 - Fax : +33 1 53 46 67 20

@ Email : contact@fftparis.com - Site : www.fftparis.com

✉ Adresse : 63 bis avenue Ledru Rollin - 75012 PARIS - FR

SAS au capital de 95 885 Euros - RCS Paris : 435 134 168

SIRET 43513416800010 - Code APE 7911Z - Assurance RCP : HISCOX

Garantie Financière : Groupama - IATA 20242084 - IM075100182

Comment vous répartissez-vous le travail ?

Joaquim Gomes : Je dirais qu'il n'y a pas vraiment de répartition du travail. Nous fonctionnons principalement en équipe sur tous les sujets de gestion tels que le secrétariat, la comptabilité, le pilotage du CHSCT et la représentation du personnel.

Baptiste Viomesnil : Oui, chacun est amené à faire un peu de tout. Même si c'est principalement Paula qui fait les comptes rendus CE et de mon côté, je m'assure plus spécifiquement de la conformité de l'entreprise aux règles du CHSCT.

Paula Oliveira : La répartition est équilibrée, elle est naturelle en fonction de nos compétences respectives. En tant que secrétaire du CE, j'établis les PV du CE à la suite des réunions que nous avons avec la direction tous les 2 mois.

Quelle est la mission du délégué du personnel ?

Joaquim Gomes : Plusieurs. Il présente les réclamations individuelles ou collectives des salariés sur les salaires et sur l'application des dispositions légales, réglementaires, conventionnelles et collectives relatives au droit du travail mais aussi à la protection sociale, santé et sécurité des salariés.

Il alerte également en cas d'atteinte injustifiée aux droits du personnel, à la santé ou aux libertés individuelles (par exemple, en cas de harcèlement ou de mesure discriminatoire). Et bien entendu, il communique les observations des salariés sur les questions relevant de leurs compétences ; et peut aussi saisir l'inspection du travail de toute plainte d'un salarié sur l'application du droit du travail.

Baptiste Viomesnil : Dans ce contexte, le délégué du personnel a aussi la possibilité d'accompagner l'inspecteur du travail lors de ses visites dans l'entreprise. Il a également le pouvoir de saisir l'employeur dans le cas où celui-ci porterait une atteinte injustifiée aux droits des salariés. Et si un problème important persiste, il peut alors porter l'affaire devant les Prud'hommes, à condition d'avoir l'accord du salarié concerné. Le délégué est également bénéficiaire d'un droit d'accès à certains registres comme le registre du personnel, ou le registre de la sécurité. Il a également la possibilité de faire des suggestions sur l'organisation générale de l'entreprise.

Paula Oliveira : Je trouve que le rôle d'un délégué du personnel est assez proche de celui du CE. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons convenu avec la direction dès le démarrage de nous organiser en format DUP. La DUP - Délégation Unique du Personnel – permet de regrouper toutes les instances en une seule, et intègre donc le CE, le DP et le CHSCT - Comité Hygiène et Sécurité au travail. Je dirais que le délégué du personnel est essentiellement utile pour vérifier et faire appliquer les lois au sein de l'entreprise.

Quel regard portez-vous sur l'organisation de l'agence ?

Joaquim Gomes : L'organisation se passe très bien avec Frequent Flyer Travel Paris - Reed & Mackay France. Nous sommes consultés sur toutes les décisions importantes prises par l'entreprise. La direction est très à l'écoute des remarques émises par nos services que ce soit pour le CE, le CHSCT et le DP.

Baptiste Viomesnil : La Direction est très attentive à nos remarques lors des réunions visant à procéder à quelques changements qui pourraient impacter les salariés, et notamment les changements d'organisation de l'entreprise. Le point positif est que l'échange s'effectue dans les deux sens et toujours pour le bien des salariés.

Paula Oliveira : L'agence a beaucoup grandi depuis mon arrivée (c'était en 2006 !), j'ai assisté à différents changements d'organisation, puisque nous sommes passés d'une petite agence à une grande agence avec différents services intégrés, et bien entendu plus de salariés. Même si nous pouvons toujours améliorer notre organisation, le défi à relever lorsque les effectifs augmentent, c'est surtout de conserver un état d'esprit, celui notamment de ne jamais laisser un collaborateur « derrière soi ».

Pour moi le maître mot de notre organisation, c'est de continuer à bien communiquer et à bien informer nos salariés.